

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES** **OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°15/2018/MEF/AC/ETU**

**Le 20 Juin 2018 à 9h30**, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances –Rabat Challah-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif au **diagnostic de l'existant et à la Conception du dispositif de consolidation des comptes des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) et la mise en œuvre et le déploiement d'une solution informatique de consolidation des comptes des EEP pour le compte de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) à Rabat, Ainsi que les prestations d'Assistance technique y afférente.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°224, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma) "Appel d'Offres")

- ❖ Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **Vingt-cinq mille dirhams (25.000,00 DH)**
- ❖ L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **Cinq millions quatre mille dirhams (5.004.000,00 DH toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances, quartier administratif, Rabat-Chellah;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.